

## VIII

### PROTOCOLE

La Direction du protocole est l'organe officiel de communication entre le Gouvernement canadien et les pays étrangers. A ce titre, la Direction s'occupe des questions d'étiquette que soulèvent les demandes de relations officielles entre le Canada et les pays étrangers.

C'est la Direction du protocole qui prend les dispositions nécessaires à la réception et la reconnaissance des représentants étrangers au Canada. Lorsque des personnalités étrangères éminentes ou des invités royaux doivent venir au Canada, la Direction règle tous les détails de la visite et accueille les invités de marque soit à la Maison d'accueil des invités du Gouvernement canadien, soit à tout autre endroit jugé approprié. C'est aussi la Direction du protocole qui aide à régler les détails des visites de courtoisie que les chefs de mission désirent faire aux autorités provinciales. Elle dispense ses conseils et son aide aux missions étrangères au Canada, qu'il s'agisse de cérémonial diplomatique, de privilèges, d'immunités ou de visas de courtoisie. Chaque fois que des problèmes surgissent dans l'application des lois et règlements, la Direction du protocole est là pour aider à les résoudre.

La Direction du protocole s'occupe également des questions relatives à l'accréditation des représentants diplomatiques du Canada à l'étranger. C'est elle qui rédige les lettres de créance des chefs de mission, des agents consulaires et des délégués du Canada aux conférences internationales. La Direction du protocole s'occupe également des distinctions honorifiques et des médailles accordées par les gouvernements étrangers aux représentants diplomatiques du Canada.

En 1969, 26 chefs de missions diplomatiques ont été accrédités au Canada. Ce nombre comprend les chefs des missions diplomatiques de Singapour, de Malte, de Jordanie et du Burundi, qui ont été nouvellement établies en 1969. La Tunisie, qui avait accrédité auprès du Canada son ambassadeur à New York a maintenant établi une ambassade permanente à Ottawa. Les chefs de mission accrédités à Ottawa en 1969 étaient ceux du Dahomey, de la Finlande, d'Israël, de la Trinité-et-Tobago, du Maroc, du Salvador, de la République du Congo (Brazzaville), de la Guinée, du Japon, de l'Autriche, de l'Australie, du Venezuela, des États-Unis d'Amérique, de la Tunisie, de la Suède, de la Suisse, de Ceylan, du Botswana, du Saint-Siège, de la République Dominicaine et de l'Inde.

#### Visites et Accueil

En raison de la réorganisation de la Direction du protocole qui s'est faite au cours de l'année, c'est l'ancienne Section des visites officielles, sous son nouveau titre de Section des visites et d'accueil, qui a été chargée de tous les détails de l'accueil des visiteurs, y compris ceux qui ne faisaient pas partie des visites officielles. La direction de la Maison d'accueil du Gouvernement, 7 Rideau Gate, a également été placée sous le contrôle de cette section.